Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20261105-DCM2026110564-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 Octobre 2026

Date d'affichage : 24 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. NICOLAS, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES ; M. GUILLEMOT.

Absente excusée : Madame Pauline EZANIC ayant donné pouvoir à Madame Corinne VOLA

Absent : Monsieur Laurent FOUILLÉ

Secrétaire : Madame Christelle PLANQUE

DCM2026-11-05-64 : Tarifs Assainissement 2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence « Assainissement collectif » va être transférée à Roi Morvan Communauté à compter du 1er Janvier 2027.
Néanmoins, la Préfecture précise que : « tant que la compétence n'est pas transférée, la commune se doit de voter la redevance et le budget inhérent à la compétence exercée.
Dès qu'il y a transfert, la commune est dessaisie de ses compétences en la matière (finances, contrats, personnels transférés…) et il revient alors à l'EPCI de prendre le relai dans toutes les décisions. »

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de fixer les tarifs de l'assainissement collectif en précisant qu'après une étude réalisée sur l'ensemble des communes du territoire de Roi Morvan Communauté, nos tarifs sont parmi les plus bas.
Monsieur Le Maire propose d'augmenter les tarifs tels que présentés ci-dessous :

	Actuel	Moyenne / RMcom	Proposition
Abonnement	25.00 €	**62.13 €**	**30.00 €**
Surtaxe < 30 m³	0.30 € / m³	**0.89 €**	**0.40 € / m³**
Surtaxe > 30 m³	0.45 € / m³	**1.65 €**	**0.60 € / m³**
Taxe de raccordement	700.00 €	**1 000.00 €**	**1 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20261105-DCM2026110564-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De fixer, pour la part communale les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2027 comme indiqué ci-dessous :**

	Proposition
Abonnement	**30.00 €**
Surtaxe < 30 m³	**0.40 € / m³**
Surtaxe > 30 m³	**0.60 € / m³**
Taxe de raccordement	**1 000.00 €**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire 14.11.26
Madame Christelle PLANQUE

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT 56 (Morbihan)